

Canton de Harnes

Arrondissement de Lens

Département du Pas-de-Calais

Téléphone : 03.21.13.02.31

Télécopie : 03.21.13.02.40

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Noyelles-sous-Lens,

Monsieur Alain ROGER

**MAIRE de Noyelles-sous-Lens
Vice-Président de la
Communauté d'Agglomération de
Lens-Liévin**

À

***Mesdames et Messieurs les Adjointes
Mesdames et Messieurs
les Conseillers Municipaux***

62221 NOYELLES-sous-LENS

Nos réf : AR/MG/SM/VVL

Transmis le : 15 juillet 2020

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 1^{er} JUILLET 2020**

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Maurice BERNARD, Sandra BLANCHARD, Jean-Michel SKOTARCZAK, Philippe CERF, Freddy MIETTE, Adjointes, Bernard FINEZ, Claude SIBIRIN, Danielle SENECHAL, Louis ALEXANDRENNE, Alain VANTREPOTE, Chantal GAUTIER, Françoise LORIOT, Jean PERRAULT, Corinne PIETRASZKIEWIECZ, Valérie SIKORA, Fatima TORCHI, Jérôme CARON, Karine DOLCZEWSKI, Sabrina ZIANE, Joëlle COCHEZ, Philippe REPERT, Neige-Line DEQUIDT, Yannick NOWAK, Conseillers Municipaux. *****

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : MM. Alain ROGER (procuration à Maurice BERNARD jusqu'à 18h45), Sabine FINEZ (procuration à Sandra BLANCHARD), Marie-Hélène GUEYDON (procuration à Freddy MIETTE), Emmanuelle DHONDT (procuration à Karine DOLCZEWSKI), Adjointes, Patrice WETISCHEK (procuration à Philippe CERF), Mickaël KOPREK (procuration à Jean-Michel SKOTARCZAK), Conseillers Municipaux. *****

Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK a été désigné secrétaire de séance et a accepté de remplir les fonctions. *****

1) ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN ET 17 JUIN 2020 :

- Réunion du Conseil Municipal du 10 juin 2020 :

- Monsieur Maurice BERNARD : nous allons procéder à l'adoption des réunions de Conseils Municipaux des 10 et 17 juin 2020.

Avez-vous des questions ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

- Réunion du Conseil Municipal du 17 juin 2020 :

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

2) ADOPTION DES COMMISSIONS :

- Affaires Sociales – Solidarité – seniors du 15 juin 2020 :

- Monsieur Maurice BERNARD : y-a-t-il des questions ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

- Actions Citoyennes, Démocratie Participative et Cadre de Vie du 16 juin 2020 :

- Monsieur Maurice BERNARD : des questions ?

Freddy, tu veux dire un mot ?

- Monsieur Freddy MIETTE : non, juste que tout s'est bien passé et que nous allons bien travailler ensemble.

- Monsieur Maurice BERNARD : bien.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

- Enseignements – jeunesse du 17 juin 2020 :

- Monsieur Maurice BERNARD : des questions ?

- Madame Sandra BLANCHARD : je voulais juste apporter une précision.

Au niveau des effectifs pour les centres de loisirs, nous avons fait le point aujourd'hui avec les services.

Nous avons 50 enfants inscrits actuellement en primaire pour le mois de juillet, 20 ados et 28 maternels.

Ce qui correspond environ à 40 % des effectifs habituels.

Sachant que l'on a ouvert les inscriptions aux extérieurs.

Nous pouvons monter à 45 %.

A titre de comparaison, sur Loison, ils sont à 25 %.

La crise du COVID fait quand même son effet sur les inscriptions.

Voilà, c'était juste une précision pour les chiffres actualisés.

- Monsieur Maurice BERNARD : qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

- Fêtes et Culture du 17 juin 2020 :

- Monsieur Maurice BERNARD : Sabine n'est pas là mais y-a-t-il des questions ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

- Travaux – Urbanisme du 18 juin 2020 :

- Monsieur Maurice BERNARD : des questions ?

- Monsieur Philippe REPERT : j'ai vu dans le compte-rendu qu'il y avait bien un projet de prévu dans le centre ville d'après le plan ?

Concernant, l'urbanisme, enfin, les constructions.

Il y avait un plan par rapport à la rue Sadi Carnot.

- Monsieur Maurice BERNARD : en centre ville, il n'y a pas de constructions.

Jean-Michel peut répondre.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : c'est l'EPF.

- Monsieur Philippe REPERT : c'est l'EPF qui rachète tout cela ?

Mais il y a un projet précis là dessus ?

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : c'est juste un rachat.

- Monsieur Philippe REPERT : donc, il n'y a pas de projet bien précis ?

- Monsieur Maurice BERNARD : en centre ville, non, il n'y a rien.

- Monsieur Philippe REPERT : justement, c'était juste une question subsidiaire, on va dire.

Et la deuxième question, concernant le prix des terrains vendus rue de Pont à Vendin, c'est l'EPF qui a déterminé le prix ?

Pardon, c'est les domaines ?

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : oui, à chaque aliénation que la commune réalise, nous sommes obligés de saisir le service des domaines pour qu'il définisse la valeur vénale des biens.

- Monsieur Philippe REPERT : combien on avait de mètres carrés là dessus ? Parce que comme nous n'étions pas sur l'ancien conseil.

C'est juste pour information.

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : c'est dans l'un des points à l'ordre du jour.

Je n'ai pas les mètres carrés. Ce sera approximatif, je ne vais pas donner un mètre carré précis mais pour moi, il y avait environ 1 200 m².

- Monsieur Philippe REPERT : 1 200 m², 50 000 € ?

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : l'emprise complète.

- Monsieur Philippe REPERT : oui oui .

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : mais à vérifier.

- Monsieur Philippe REPERT : merci Marc.

- Monsieur Maurice BERNARD : des questions ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

3) DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :

**** ADMINISTRATION GÉNÉRALE :***

2020-56 : signature d'un contrat avec la société EX'IM représentée par Monsieur BERCO Régis, Gérant, relatif au diagnostic amiante avant démolition pour une partie des bâtiments du Stade Gallet.

Amiante avant démolition : la mission a pour objet : la réalisation d'un diagnostic amiante avant démolition sur un local annexe de 10 m² servant de sanitaire à gauche du local colombophile.

Le montant de la prestation s'élève à 500 € H.T.

**** CULTURE :***

2020-49 : signature d'une convention avec l'association METRONOME représentée par Monsieur Christian TACQUET, Président et relative à la représentation d'un spectacle intitulé « Champagne » qui se déroulera le 11 novembre 2020 de 12h30 à 19h00, salle des fêtes.

Le montant de la prestation s'élève à 3 929,65 € T.T.C.

2020-50 : remboursement des billets d'entrées au spectacle « c'est ça la vie » de la compagnie les femmes en marche programmé pour le 20 mars 2020.

Le montant du remboursement s'élève à 8 €, prix du billet vendu.

2020-51 : remboursement des billets d'entrées au spectacle « De Gaulle est de retour » de l'association VAILLANT SPECTACLES programmé pour le 03 avril 2020.

Le montant du remboursement s'élève à : 10 € (prix du billet pré-vente) et 8 € (prix du billet « réduit »).

2020-52 : remboursement des billets d'entrées au spectacle « Comptin'ambule » de la Compagnie Mille Mots programmé pour le 15 avril 2020.

Le montant du remboursement s'élève à : 4 € - billet « enfants » et 2 € billet « adultes ».

2020-53 : remboursements des billets d'entrées au spectacle « Illusions » de Alexis HAZARD programmé pour le 24 avril 2020.

Le montant du remboursement s'élève à : 10 € (prix du billet prévente) et 8 € (prix du billet réduit).

2020-54 : remboursement des billets d'entrées au spectacle « tout ira bien » de la Compagnie Dé-chaînée programmé pour 06 juin 2020.

Le montant du remboursement s'élève à : 8 €, prix du billet.

*** JEUNESSE :**

2020-48 : annulée.

2020-55 : fixation de la participation des familles pour les centres de loisirs été :

QUOTIENT FAMILIAL	MATERNELS – PRIMAIRES ET ADOS	À la journée sans repas	Demi-journée sans repas	Extérieurs – journée sans repas	demi-journée sans repas Extérieurs –
De 0 à 800	1 ^{er} enfant	7 €	4,50 €	15 €	10 €
	2 ^{ème} enfant	6 €	4 €		
	3 ^{ème} enfant et plus	5 €	3,50 €		
De 801 à 1 200	1 ^{er} enfant	7,50 €	5 €		
	2 ^{ème} enfant	6,50 €	4,50 €		
	3 ^{ème} enfant et plus	5,50 €	4 €		
+ de 1 200	1 ^{er} enfant	8 €	6 €		
	2 ^{ème} enfant	7 €	5,50 €		
	3 ^{ème} enfant et plus	6 €	5 €		

- Monsieur Maurice BERNARD : on ne vote pas.

Si vous avez des questions à poser, je suis là pour y répondre.

Pas de questions ?

Nous pouvons donc passer maintenant aux choses sérieuses.

Adoption du compte-administratif de 2019.

4) ADOPTION DU COMPTE-ADMINISTRATIF 2019 :

- Monsieur Maurice BERNARD : je laisse la parole à Monsieur Stéphane MAKOWIECKI pour la présentation du Compte-Administratif.

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : petite précision avant de commencer, si Monsieur Le Maire était présent, il aurait dû sortir lors du vote.

Le compte-administratif retrace les résultats de l'année 2019, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Présentation explicative du diaporama.

18:45

- Monsieur Le Maire : bonsoir à toutes et à tous, excusez moi.

Je reprends la présidence de ce Conseil Municipal. Ou en étions-nous ?

- Monsieur Maurice BERNARD : présentation du compte-administratif.

- Monsieur Le Maire : vas-y Stéphane.

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : présentation du diaporama.

- Monsieur Alain ROGER : merci Monsieur MAKOWIECKI pour cette présentation très explicite comme d'habitude du Compte-Administratif.

Notre volonté, bien évidemment lorsque l'on présente un compte-administratif c'est qu'il colle au plus près du Budget Primitif.

Lorsque l'on a présenté le Budget Primitif en 2019, notre volonté était de ne pas augmenter les charges à caractère général, ni les charges de personnel et de ne pas augmenter les taux d'imposition.

C'est ce que nous avons fait tout en ayant une politique volontariste.

La preuve est que nous avons le stade Gallet qui va être terminé cette année.

Nous allons également terminer le stade de trail, qui s'appelle l'ARENA TERRIL TRAIL, cette année.

Nous avons vraiment une politique volontariste sur la commune.

C'est ce que nous allons continuer à faire durant les 6 années à venir.

Ma volonté est que Noyelles ne soit pas à l'écart du bassin minier parce que le Bassin Minier depuis quelques années est en pleine évolution.

On se rend compte que notre bassin minier est en train de passer du noir au vert.

Il y a les parcs qui sont en train de se faire.

Nous constatons également que les entreprises reviennent sur notre territoire.

Nous ne voulons pas être à l'écart de cela, nous voulons par notre volonté créer une dynamique certaine grâce à tous ces projets.

Ce n'est pas la première fois que je le répète mais il va falloir que vous en ayez conscience, cette dynamique nous sommes en train de travailler et de la créer au niveau du stade de trail.

Encore hier, la voix du nord et la voix des sports sont venus nous rencontrer pour aller visiter le site.

D'autres médias veulent également nous rencontrer pour voir comment ça se passe parce que le stade de trail, ce sera le seul qu'il y aura en France.

C'est vraiment quelque chose d'innovant pour la Région.

Il y a plein d'investisseurs qui veulent venir nous rejoindre, notamment des investisseurs au niveau du sport.

C'est vraiment quelque chose qui va créer une dynamique pour la commune et cette dynamique, je veux continuer à l'engendrer notamment au niveau des logements parce que nous sommes une ville qui a pratiquement 65 % de logements sociaux.

Il ne faut pas l'oublier.

Ma volonté est également de créer une mixité au niveau de ces logements, donc, c'est pour cela que nous allons vendre certaines parcelles pour y créer de l'habitat individuel.

Nous avons aussi l'intention de créer un écoquartier au niveau de la rue du Marais.

Cet écoquartier prend forme car il y a pratiquement 10 sociétés qui se sont présentées à l'appel d'offre pour nous présenter un projet valorisant.

Les appels à candidature se terminent le 18 septembre 2020 et après il y aura un concours d'architecte qui sera mis en place.

Notre ambition est vraiment de booster Noyelles pour que ce soit une ville qui soit vraiment reconnue au niveau de la CALL, chose qui existe déjà mais un peu plus haut également au niveau du Département, voir même un peu plus loin.

Nous avons des atouts et des partenaires au niveau de la Région mais également au niveau local, puisque nous avons l'office de tourisme qui nous accompagne énormément dans tous les projets que l'on peut monter.

Il y a également la mission bassin minier qui est à nos côtés.

Noyelles est une ville qui est en train de se développer très très positivement.

Le cap, nous allons le garder pendant 6 ans.

Nous avons travaillé sur un Plan Pluri Annuel d'Investissement qui va nous permettre de valoriser et de mettre en place certains projets.

Le prochain projet est la cantine intergénérationnel, peut-être jumelé avec un béguinage d'ici quelques années.

Là encore, un travail de fond va être réalisé avec Maisons et Cités parce que les terrains rue de Douvrin appartiennent à Maisons et Cités.

Nous les avons rencontré ce matin avec Jean-Michel et ils sont vraiment parties prenantes sur ce projet.

Il y a la rénovation du bassin minier, l'ERBM dans la Cité d'Anchin, il ne faut pas oublier que c'est 800 logements et il y en a 400 qui rentrent dans le cadre des rénovations classiques de Maisons et Cités.

Là aussi, nous aurons un rôle important à jouer parce qu'à partir de cette année, nous allons mettre en place une étude urbaine qui est prise en charge à 50 % par la CALL et 50 % par la ville de Noyelles.

Notre volonté est d'ouvrir notre ville, vraiment de faire une mixité sociale, vraiment de faire que notre population se sente bien à Noyelles-sous-Lens.

Nous continuerons dans ce sens, c'est ce que nous créons depuis 2008, cette dynamique que nous allons continuer à prolonger.

Le Compte-Administratif est vraiment le reflet du Budget Primitif sur lequel nous avons travaillé en 2019.

Maintenant, si vous avez des questions à poser concernant ce Compte-Administratif, les services et moi même, sommes prêts à y répondre.

Pas de questions ?

Si des groupes politiques veulent faire une intervention pour le vote du Compte-Administratif.

- Monsieur Alain VANTREPOTE :

Oui Monsieur Le Maire, je vais intervenir au nom du groupe « l'essentiel, c'est Noyelles ».

Comme nous avons pu le voir, l'année 2019 a vu notre programme d'investissement se poursuivre avec notamment la création de la maison médicale rue de la République , la poursuite du projet du stade Gallet ainsi que l'aménagement des berges de la Souchez et notamment du terril,

Les programmes de travaux de voiries et de réfection de l'éclairage public ont continué à transformer le paysage de notre ville.

Grâce à la gestion et à la volonté de notre groupe, nous avons continué à apporter de nombreux services à la population Noyelloise, ceci à des tarifs très attractifs et sans augmentation des taux d'imposition.

Faire de la politique, c'est porter et afficher des convictions fortes.

C'est aussi et surtout lorsque l'on est aux responsabilités, incarner dans des orientations politiques une volonté d'apporter plus de justice, plus d'équité, plus de lien social.

Cette volonté politique doit se traduire dans les lignes budgétaires puis dans des actions concrètes pour transformer notre ville et apporter du bien-être aux habitants.

Nous tenions à rappeler les valeurs, les objectifs et la volonté d'agir de notre groupe avant le vote de ce compte administratif qui est le reflet chiffré de notre action, reflet chiffré de la gestion de Monsieur Le Maire, Alain Roger.

Ce compte administratif sera donc adopté par notre groupe .

De même je vous invite à voter un peu plus tard le budget primitif 2020 qui nous permettra de continuer à développer notre programme aux services de la population Noyelloise.

Je vous en remercie.

- Monsieur Le Maire : merci Alain.

D'autres interventions ?

Comme le veut la loi, le Compte-Administratif est voté sans le maire, donc je vais sortir et laisser la présidence de ce Conseil Municipal pour procéder au vote.

- Monsieur Maurice BERNARD : qui est contre ?

Qui s'abstient ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous		4	
TOTAL	25	4	

Adopté à la majorité.

Monsieur Le Maire, le compte administratif a été voté à la majorité, 4 contre.

- Monsieur Le Maire : merci à mes collègues pour la confiance que vous me témoignez et que vous nous témoignez également parce que ce n'est pas un travail individuel mais bien un travail collectif.

Pour certain, c'est le premier vote du compte administratif.

Sachez que mon intention a toujours été la même, travailler tous ensemble pour qu'il y ait un échange de projets et un échange de propositions, toujours pour que Noyelles aille plus loin dans sa rénovation, dans sa dynamique.

Merci encore à vous.

Le point suivant à l'ordre du jour est l'adoption du compte de gestion.

5) ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2019 :

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir adopter le compte de gestion 2019 de la trésorerie municipale.

Le comptable public rédige le récapitulatif de toutes les opérations qu'il a effectué au cours du même exercice dans un document appelé compte de gestion.

Le compte de gestion et le Compte-Administratif sont en tous points concordants.

Comme vous le savez, nous sommes obligés de voter les comptes du percepteur qui sont également les mêmes que le compte administratif.

C'est une obligation de voter ce compte de gestion.

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité .

6) ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020 :

- Monsieur Le Maire : et on continue dans les budgets. Je vais redonner la parole à Monsieur Stéphane MAKOWIECKI qui va nous présenter le Budget Primitif qui est une prévision de notre budget de fonctionnement et de notre budget d'investissement pour cette année.

Je pense que ce sera un peu plus court que le Compte-Administratif parce que c'est exactement les mêmes lignes, il n'y a que les chiffres qui évoluent.

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI :

Présentation explicative du diaporama.

- Monsieur Le Maire : merci Stéphane.

Je ne vais pas revenir sur ce que j'ai dit concernant le compte-administratif vu que le budget primitif est dans la lignée de ce que nous faisons depuis 2008.

Néanmoins, rajouter certaines petites choses par rapport aux travaux qui n'ont pas été inscrits.

Nous allons également sécuriser la rue de la Paix en y mettant une barrière électrique qui ne pourra être déclenchée que par les riverains de la rue.

C'est une barrière qui va fonctionner comme fonctionne la barrière du complexe sportif.

C'est à dire que les gens auront un numéro de téléphone pour appeler de leur portable, la barrière va s'ouvrir automatiquement.

Ne pourront rentrer dans la rue de paix que les gens qui habitent dans la rue de la Paix.

C'était une demande des riverains car cette rue est étroite, c'est une rue qui est interdite sauf riverains mais toute la journée, il y a environ une centaine de voitures qui passent et qui au pire accrochent les voitures des riverains.

Cette rue, il y aura donc une barrière qui sera installée normalement courant du mois de juillet.

C'est une chose.

Nous allons également sécuriser l'espace vert rue de Lorraine.

Il y a un espace vert rue de Lorraine qui donne sur la rue de Lorraine et la rue de Honfleur et là également, cet espace vert est squatté, utilisé par des gens qui ne sont pas toujours de très bonne compagnie ;

Nous sommes en train de travailler avec les services techniques pour installer un muret anti-intrusion des deux côtés, puis un passe à pieds pour permettre aux enfants et aux parents de pouvoir utiliser ce parc de façon beaucoup plus sécurisante.

Ça c'est ce que nous allons faire. J'en ai parlé tout à l'heure, une étude urbaine va être mise en place dans le cadre de l'ERBM pour la Cité d'Anchin et il y a également le concours d'architecte qui aura lieu avant la fin de l'année concernant la rue du marais et l'écoquartier.

Ça, ce sont vraiment les gros travaux qui vont être faits cette année, les gros investissements.

Il devait y avoir également la réfection de la rue du 8 mai, mais suite au COVID, le Département, parce que comme c'est une Départementale c'est le Département qui a en charge les travaux et nous derrière, nous apportons notre contribution pour refaire tous les trottoirs et bien c'est décalé dans le temps et les travaux n'auront pas lieu cette année mais l'année prochaine.

Voilà ce que j'avais à vous dire sur ce budget primitif.

Si vous avez des questions avant de passer au vote, je suis prêt à y répondre.

- Monsieur Philippe REPERT : juste une chose Alain, tu as les coûts pour les travaux rue du 1^{er} mai, Honfleur ?

- Monsieur Le Maire : la rue du 1^{er} mai c'est 22 000 €, je ne me trompe pas ?

Et la rue d'Honfleur, entre 20 et 25 000 €.

- Monsieur Philippe REPERT : c'est à peu près la même chose.

- Monsieur Le Maire : oui. Les deux sont à peu près équivalents.

L'étude urbaine en fonction du choix parce que si je me base sur les études qui ont été faites sur d'autres communes parce que l'ERBM est déjà engagé sur les communes de Bully-Les-Mines, Sallaumines et Harnes.

Les études urbaines coûtent entre 50 et 75 000 € à peu près et 50 % est pris en charge par la Communauté d'Agglomération.

- Monsieur Philippe REPERT : sur les travaux à effectuer ?

- Monsieur Le Maire : sur l'étude, que sur l'étude.

Pas d'autres interventions concernant ce Budget Primitif ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

- Monsieur Philippe REPERT : je veux juste apporter une précision pour dire quand même pourquoi nous sommes contre.

Nous allons voter contre pour la simple et bonne raison que la majorité d'entre nous n'étions pas sur l'ancien mandat.

Le budget primitif, tout simplement parce que nous votons une globalité et dedans il y a des choses qui pour nous n'étaient pas en corrélation avec nos idées, tout simplement.

- Monsieur Le Maire : par exemple.

- Monsieur Philippe REPERT : si je prends la vidéosurveillance sur Noyelles.

Nous, nous ne l'aurions pas vu de cette façon là.

Après chacun son choix.

Je tenais à m'en expliquer.

Ce n'est pas contre l'ensemble du budget primitif, c'est pour certains points.

- Monsieur Le Maire : ok.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous		4	
TOTAL	25	4	

Adopté à la majorité.

7) TAUX DE CONTRIBUTION DIRECTE POUR L'ANNEE 2020 :

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer les taux de contribution directes pour l'année 2020.

Il propose au Conseil Municipal :

* de ne pas augmenter les taxes pour l'année 2020,
* de fixer les taux d'impositions applicables à chacune des taxes directes locales pour l'année 2020 comme suit :

- taxe d'habitation : 13,24 %,
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 36,41 %,
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 92,41 %.

- Monsieur Le Maire : comme l'a expliqué Stéphane, bien que nous en ayons parlé dans le budget primitif nous avons obligation de voter les taux de contribution directe.

Je vous propose de ne pas augmenter ces taux comme nous le faisons depuis plusieurs années.

En ce qui concerne la taxe d'habitation, c'est la dernière fois que nous allons voter ces taux.

Je vous les propose à 13,24 % pour la taxe d'habitation, 36,41 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 92,41 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

8) PRESENTATION DE L'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE :

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal que conformément à l'article L1111-2 du Code Général des Collectivités, les communes bénéficiaires de la Dotation de Solidarité Urbaine doivent retracer les actions de développement social mises en place et leur condition de financement.

Comme indiqué dans le tableau ci-dessous, le coût de ces actions s'élèvent à 2 339 364,43 €.

Les financements autres que la Dotation de Solidarité Urbaine sont de 749 898,74 €.

La Dotation de Solidarité Urbaine reçue en 2019 est de 1 066 200,00 €.

DESIGNATIONS	COÛTS 2019	FINANCEMENTS
Accueil de loisirs sans hébergement	689 634,91 €	Participation des familles : 22 716,96 € CAF : 225 555,47 €
École de musique	156 470,46 €	Conseil Départemental : 6 238,90 € Participation des familles : 4 429,00 €
Centre Social KALEÏDO	411 012,63 €	CAF : 148 417,66 € Subventions : 10 600,00 € Participation des familles : 13 834,20 €
Médiathèque	399 866,87 €	Participation des familles : 757,63 € Subventions : 4 500,00 €
Centre Culturel Évasion	177 549,39 €	Participation des familles : 24 200,00 € CALL : 13 844,00 €
Multi-accueil Françoise DOLTO	288 161,73 €	Participation des familles : 32 092,55 € CAF : 96 806,56 €
Restauration municipale	175 370,30 €	Participation des familles : 126 839,21 €
Colonies de vacances	41 298,14 €	Participation des familles : 19 066,60 €
TOTAL	2 339 364,43 €	

- Monsieur Le Maire : comme je vous l'ai dit, la DSU c'est une dotation qui est perçue par les communes les plus pauvres de France.

Dans notre strate qui est composée des communes de moins de 10 000 habitants, à peu près 120 communes perçoivent la DSU et nous devons être dans les 20 premières au niveau du classement.

Comme nous percevons cette DSU, nous avons obligation de faire remonter aux services de l'État, la traçabilité des actions que nous avons monté.

Pour votre information, le montant de la DSU pour l'année 2019 s'élevait à 1 066 200,00 €.

Le montant des actions engagées s'élevait à 2 339 364,43 €.

La participation de la ville sur toutes ces actions est de 523 265,69 €.

Nous avons obligation de présenter au Conseil Municipal toutes les actions menées dans le cadre de cette dotation de l'État et ensuite de remonter le tableau à l'État.

Comme vous pouvez le voir, les actions concernent essentiellement les centres de loisirs sans hébergement, l'école de musique, le Centre Social, la médiathèque, le Centre Culturel Évasion, le centre multi accueil Françoise Dolto, la restauration municipale, les colonies de vacances.

Si vous avez des questions, les services sont là pour y répondre.

C'est bon ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

9) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE :

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de subvention exceptionnelle de l'association RUNNING CLUB NOYELLOIS afin d'organiser le trail nocturne annuel qui aura lieu cette année le 03 octobre 2020.

Afin de mener à bien leur projet, ils sollicitent la somme de 5 000 €.

- Monsieur Le Maire : comme chaque année, en collaboration avec la ville, le RUNNING CLUB organise le trail qui aura lieu cette année le 03 octobre 2020.

Chaque année, nous aidons avec une participation financière de 5 000 €.

Je vous demande de renouveler cette participation, en sachant que le trail en moyenne c'est, enfant tout confondu, c'est 1 000 participants.

Cette année avec l'ARENA TERRIL TRAIL qui sera terminé, ma volonté est d'augmenter le nombre de participant.

Il faut que je rencontre le RUNNING CLUB NOYELLOIS parce que leur volonté est toujours de limiter à 600, parce que c'est quelque chose qui n'est pas facile à organiser.

Mais, je me dis que si la commune, et comme je l'ai toujours dit, a la volonté de se faire connaître et reconnaître en ayant un certain dynamisme, je pense qu'à un moment donné, il faut passer les échelons.

Je vais leur demander d'essayer de ne pas bloquer les inscriptions.

Je vois que Monsieur MIETTE est en train de me regarder.

Je vais essayer de rencontrer très rapidement le Président pour lui demander que s'il y a un nombre beaucoup plus important, de ne pas les refuser.

Nous essaierons de voir avec eux comment nous pouvons organiser le départ du 10 et du 20. S'il y a plus de 600 participants ça risque d'être difficile mais peut-être qu'en échelonnant les deux départs il y a possibilité de le faire.

Ce sera une bonne publicité pour la ville de Noyelles.

Concernant cette subvention, y-at-il des questions ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

10) RENOUELEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIE DU PAS-DE-CALAIS :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au renouvellement du Conseil d'Administration de la Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais.

Le collège est composé de délégués désignés par les Conseils Municipaux des communes membres de la Fédération Départementale de l'Énergie du Pas-de-Calais.

Chaque commune membre procède à la désignation d'un délégué au sein du collège.

Ces délégués sont désignés pour toute la durée du mandat électoral de l'organe délibérant dont ils sont issus.

Monsieur Le Maire propose de désigner Monsieur Maurice BERNARD.

- Monsieur Le Maire : c'est un renouvellement qui a lieu tous les 6 ans lorsqu'il y a un renouvellement du conseil municipal.

Je vous propose, comme il l'était déjà, Monsieur Maurice BERNARD en tant que représentant de la commune de Noyelles au sein de la Fédération Départementale de l'Énergie.

Pas d'observations ?

On peut l'adopter ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

11) IMPASSE LHEUREUX :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date de 28 novembre 2018, le Conseil Municipal l'a autorisé à déclarer les parcelles AH 44 et AH 1235 en état d'abandon manifeste, conformément aux articles L.2243-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et d'en poursuivre l'expropriation au profit de la commune conformément à l'article L.2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'acquisition de ces biens par la Ville permettra la réalisation de logements dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain.

Pour ces immeubles et aux termes de l'article L.2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de constituer un dossier qui présente le projet simplifié d'acquisition publique et l'évaluation sommaire de son coût.

Ce dossier sera mis à la disposition du public en mairie et consultable aux horaires d'ouverture (8h30-12h ; 13h30-17h), pendant une durée d'un mois. Pendant toute la durée de la consultation, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Dans ce contexte, il propose au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter Monsieur le Préfet du Pas de Calais pour le lancement d'une Déclaration d'Utilité Publique, en application des dispositions des articles L.2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour les parcelles AH 44 – 12 impasse Lheureux et AH 1235 – 3 impasse Lheureux.

L'acquisition de ces immeuble sera réalisée directement par la Ville de Noyelles-sous-Lens ou par l'Établissement Public Foncier.

- Monsieur Le Maire : en 2018, le conseil municipal a autorisé à déclarer les parcelles AH 44 et AH 1235 en état d'abandon manifeste.

Ce sont deux parcelles. C'est une parcelle qui est vierge et une habitation.

La parcelle vierge se trouve juste après le terrain que nous avons racheté à Monsieur SKOTARCZAK et l'habitation se trouve en fin de ruelle sur la gauche.

Ces deux habitations appartenaient à Monsieur SZCZYGEL qui est décédé en 1997, il y a 23 ans.

Dans un premier temps, nous avons pris une délibération pour les mettre à l'état d'abandon manifeste.

L'acquisition de ces biens, nous permettrait de réaliser du logement social en lieu et place de cette habitation et de ce terrain.

Pour cela, il faut que dans un premier temps nous montons un dossier qui nous permettra de façon sommaire d'expliquer ce que l'on veut faire.

Ce dossier sera suivi d'une enquête publique.

L'enquête publique durera un mois et permettra à la population qui le désire de mettre des observations et ensuite nous mettrons en place le lancement d'une déclaration d'utilité publique.

Nous demanderons aux services de l'État, notamment à Monsieur Le Préfet, de pouvoir acquérir ces deux parcelles.

Comme il n'y a apparemment pas d'héritiers, logiquement ces deux parcelles nous devrions les avoir à l'euro symbolique.

Je vous demande simplement de m'autoriser à mettre en œuvre les démarches pour pouvoir récupérer ces deux parcelles.

Mais pour le moment nous ne savons pas ce que nous allons y faire exactement.

- Monsieur Philippe REPERT : tu as dit des logements.

- Monsieur Le Maire : oui, nous allons y faire du logement parce que obligatoirement pour récupérer ces parcelles, il faut faire des logements.

Mais, nous n'avons pas encore travaillé sur le projet.

Nous ne savons pas ce que nous allons y faire exactement, si ce sera des parcelles individuelles en PLSA, pourquoi pas ?

Parce que ma volonté, faire du collectif ce n'est pas ma tasse de thé.

Je pense que nous avons assez de logements sociaux sur la commune pour pouvoir refaire du collectif derrière.

Nous n'avons pas encore travaillé sur le projet.

Notre but dans un premier temps est de récupérer ces deux parcelles.

Pas de questions ?

- Monsieur Philippe REPERT : sur le vote, nous allons nous abstenir.

Pour la simple et bonne raison que, pas contre le projet, le fait que tu récupères les terrains, il n'y a pas de souci, au contraire, ça ne coûte rien.

Par contre, ayant déjà eu des remontées des voisins aux alentours, ceux qui ont peur, justement, c'est cela.

La peur des riverains est de voir apparaître des logements autres que des logements individuels.

- Monsieur Le Maire : dans ce cas là, il ne faut pas t'abstenir maintenant.

- Monsieur Philippe REPERT : non ?

- Monsieur Le Maire : non, tu t'abstiendras ensuite sur le projet.

- Monsieur Philippe REPERT : sur le projet, oui.
- Monsieur Le Maire : là, c'est simplement le fait d'acquérir les terrains.
- Monsieur Philippe REPERT : ok, je vais suivre ton raisonnement et je m'excuse.
- Monsieur Le Maire : quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

12) RUE LEON BLUM :

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal que la commune a reçu une offre d'achat d'un montant de 210 000 € nets vendeur de la SRCJ, bailleur social, pour l'acquisition d'une partie, en front à rue, du parc de la Peupleraie.

Il s'agit pour l'opérateur de construire 13 logements PSLA et de vendre deux parcelles libres à bâtir.

Ainsi, d'une part cette opération proposera une offre d'accession à la propriété, d'autre part, elle permettra la sécurisation du parc contre les implantations illégales des gens du voyage.

Cependant, il s'agit de désaffecter du domaine public et d'approuver le déclassement des parcelles AE 360, AE 361 et AE 617p pour les intégrer dans le domaine privé de la commune et ainsi procéder à la vente de ces parcelles au profit de la SRCJ pour un montant de 210 000 € nets vendeur.

- Monsieur Le Maire : comme vous le savez, rue Léon Blum, nous allons faire 13 logements en PLSA.

Ce sont des logements qui vont permettre de sécuriser la Peupleraie et en face de la Peupleraie, rue d'Allevard, là également, il y a des parcelles qui sont libres.

Notre volonté est donc de permettre à des gens d'acquérir des parcelles libres de constructeur.

Nous travaillons avec la société SRCJ qui est d'accord pour nous acheter les parcelles 200 000 €.

Comme je l'ai dit, les parcelles ce n'est pas nous qui fixons le prix.

Le prix est fixé par le service des domaines qui fixe le prix quand on achète ou quand on vend un bien.

Là, il a fixé le prix des parcelles à 210 000 € net vendeur.

Mais pour que nous puissions vendre ces parcelles au SRCJ, il faut que nous les déclassions.

C'est-à-dire qu'actuellement, elles sont sur le domaine public de la commune.

Et pour que l'on puisse les vendre, il faut les passer du domaine public au domaine privé.

C'est une délibération que l'on doit prendre tout comme on prendra une délibération pour des parcelles rue de Pont à Vendin.

Pas de questions ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

13) RUE DE PONT A VENDIN :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune vend à un particulier pour la réalisation de logements, les parcelles AI 1206 et AI 1310, rue de Pont à Vendin pour un montant de 50 000 €.

La réalisation du bornage a fait apparaître qu'une partie des parcelles appartenait au domaine public, soit pour le lot 1 : 28 m² et pour le lot 2 : 8 m².

Ainsi, il s'agit de désaffecter du domaine public et d'approuver le déclassement des parcelles AI 1350 et AI 1351 pour les incorporer dans le domaine privé de la commune et ainsi les inclure dans l'acte de vente.

- Monsieur Le Maire : pour ce point, c'est la même chose.

Ce sont des parcelles qui se trouvent en face du terrain des boulistes rue de Pont à Vendin.

Il y a une parcelle qui nous appartenait et il y a une parcelle qui appartenait à Maisons et Cités.

La parcelle qui appartenait à Maisons et Cités, nous l'avons racheté pour que nous puissions agrandir cette parcelle et la vendre.

Mais pour que l'on puisse la vendre.

Le prix a été estimé par le services des domaines à 50 000 € et là également, nous avons des bouts de parcelles qui font partis du domaine public.

Ces deux parcelles, il faut les déclasser et les mettre dans le domaine privé.

C'est exactement la même chose que pour la rue Léon Blum.

- Monsieur Philippe REPERT : la prochaine fois que tu as un terrain de 1 000 m² à 50 000 € tu me fais signe, j'achète tout de suite.

- Monsieur Le Maire : et oui.

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : je souhaiterai préciser les choses.

- Monsieur Philippe REPERT : oui.

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : ce n'est pas 1 000 m², c'est 687 m².

Ça fait du 73 € du mètre carré.

- Monsieur Yannick NOWAK : on peut préciser aujourd'hui sur quelle base, sur quoi ils se basent pour déterminer le prix ?

- Monsieur Le Maire : pas du tout.

Pour vous donner un exemple, je n'ai plus le prix en tête mais Marc et Stéphane doivent encore l'avoir.

La maison qui se trouve, quand vous êtes face à l'école Basly.

La maison qui se trouve sur la gauche, qui nous appartient, cette maison, on désirait la vendre.

Nous avons demandé aux services des domaines de faire une estimation.

Je vous met au défi de me dire combien ils ont estimé cette maison.

- Monsieur Philippe REPERT : c'est enclavé.

- Monsieur Le Maire : vas-y, dis un prix.

- Monsieur Philippe REPERT : je ne sais pas.

Je n'ai pas vu l'intérieur et je ne connais pas.

- Monsieur Le Maire : l'intérieur, tout est à refaire.

C'était combien Marc ?

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : 188 000 €.
- Monsieur Philippe REPERT : et là, 700m² de terrain, 50 000 €.
- Monsieur Yannick NOWAK : il n'y a aucun moyen de réclamer ?

- Monsieur Le Maire : au niveau des services des domaines, nous avons une marge de plus 10, moins 10 par rapport au prix qui est fixé.

Après, si nous désirons vendre le bien, par exemple, celui-là que se trouve rue Basly, si nous décidions de la vendre 50 000 €, nous avons toute une démarche à faire au niveau des services des domaines pour expliquer les raisons pour lesquelles on veut ci et ça.

La difficulté c'est qu'avant le service des domaines se déplaçait.

Quand nous voulions acheter un bien ou vendre un bien, le service des domaines se déplaçait, il estimait, il rentrait.

Maintenant, ils ne se déplacent plus, ils font tout sur plan.

- Monsieur Philippe REPERT : la maison peut être pourrie ?

- Monsieur Le Maire : tout à fait.

Concernant la rue de Pont à Vendin, êtes-vous d'accord pour déclasser du domaine public pour mettre dans le domaine privé de la ville pour pouvoir vendre ces deux parcelles pour un montant de 50 000 €.

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

14) SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'OFFICE DE TOURISME DE LENS-LIEVIN ET LES COMMUNES DU PARC DES BERGES DE LA SOUCHEZ :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que les communes du Parc des Berges de la Souchez ont souhaité confier à l'office du tourisme la mission d'élaboration et de déploiement d'un concept de communication ayant pour objet de mettre en avant le Parc des Berges de la Souchez dans sa globalité, de lui conférer une identité commune permettant de valoriser chacune des activités proposées au sein du parc, auprès des cibles suivantes : les familles du territoire, les randonneurs et vététistes régionaux, les touristes et visiteurs, les traileurs régionaux.

L'office de tourisme de Lens Liévin animera un groupe de travail et il lancera pour le compte du collectif une consultation auprès d'agences de communication autour de la création :

- D'un logotype et d'une charte graphique,
- D'une phrase d'accroche, illustrant la promesse de visite et d'expérience aux visiteurs,
 - D'un dépliant de type plan touristique du site, (A mon sens préciser les minimums attendus)
 - D'une déclinaison spécifique pour la cible traileurs.

Le choix du concept de communication retenu se fera collégialement. L'office de tourisme assurera la mise en œuvre du concept de communication au travers de supports de communication définis par le groupe de travail. Il procédera à l'édition des documents et s'assurera du respect de la charte définie collégialement.

Les communes signataires ont convenu de partager de manière équitable les coûts engendrés de la mise en place d'une communication commune.

Le budget total de l'opération s'élève à 16 060 € TTC.

L'office de tourisme de Lens Liévin s'engage à régler l'intégralité des factures afférentes au concept de communication ayant pour objet de mettre en avant le Parc des Berges de la Souchez dans sa globalité.

Les communes signataires s'engagent à verser chacune à l'office du tourisme de Lens Liévin, 1/5 de la somme de 16 060 €, soit la somme de 3 212 €.

- Monsieur Le Maire : le but est de confier à cet office de tourisme la mission d'élaborer et de déployer un concept de communication.

Notre volonté est bien de communiquer sur les Berges de la Souchez et sur l'ARENA TRAIL.

Parce que les Berges de la Souchez c'est 10 km, c'est 300 hectares, c'est 4 communes concernées, Loison, Harnes, Courrières et Noyelles.

Nous sommes en train de travailler avec l'office de tourisme pour qu'ils mettent en place une documentation.

Un documentation globale concernant les Berges de la Souchez avec tous les points d'intérêts et une communication spécifique ARENA TERRIL TRAIL.

Pour cela, il y en a pour un budget total de 16 060 € qui est partagé entre les 4 communes et l'office de tourisme.

Ce qui fait que pour la ville de Noyelles, le coût s'élève à 3 212 €.

Cette communication devrait arriver pour le mois de juillet.

Des questions ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

15) RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL :

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal que l'article 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Conseil Municipal établit son règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent son installation ».

Ce règlement intérieur précise les modalités de fonctionnement de l'assemblée.

- Monsieur Le Maire : le règlement intérieur a obligation d'être voté dans les 6 mois après l'installation du Conseil Municipal.

Vous l'avez tous eu dans les mains, il correspond au règlement intérieur du mandat précédent. Si vous avez des questions à poser ou des observations, je suis là pour y répondre.

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

- Monsieur Le Maire : si vous le voulez, j'ai un point à rajouter à l'ordre du jour.

Nous avons eu hier un courrier de la CALL nous demandant de nommer très rapidement dans le cadre de la chaîne des parcs et l'aménagement du parc aval Souchez des représentants à la Commission d'Appels d'Offres.

Je dois nommer deux représentants.

Je vous propose de me nommer en tant que titulaire et de nommer Freddy MIETTE comme il a en charge l'aménagement du territoire sur la commune comme suppléant.

Je n'ai pas pu le mettre à l'ordre du jour car je l'ai eu hier et ils me demandent de la passer rapidement parce que les premières CAO vont avoir lieu en septembre.

Comme nous n'aurons pas de conseil municipal au mois d'août, je vous demande votre autorisation pour voter cette délibération.

Pas d'objections ?

Adopté à l'unanimité ?

- Monsieur Philippe REPERT : je peux intervenir si ça ne te dérange pas ?

- Monsieur Le Maire : oui.

- Monsieur Philippe REPERT : nous avons reçu un mail concernant le véhicule neuf places pour vendredi prochain.

J'avais une question par rapport à ce sujet.

C'est un véhicule en remplacement d'un que nous avions ?

- Monsieur Le Maire : non.

Ce véhicule a été payé en totalité par des entreprises.

Tu peux voir sur le camion, il n'y a que des publicités.

Ils se sont engagés pour trois années.

Nous n'avons en charge que l'entretien du véhicule.

- Monsieur Philippe REPERT : il est pour des associations ?

- Monsieur Le Maire : il est mis à disposition des associations Noyelloises.

C'est un véhicule neuf places. Dans trois ans, nous avons la possibilité ou de racheter le véhicule, ou de leur redonner et ils recontactent les entreprises et ils nous remettent le véhicule à disposition.

- Monsieur Philippe CERF : si je peux me permettre. J'en ai parlé lors de la commission mais comme tu as dû partir avant.

C'est un véhicule que l'on a signé avec une société spécialisée depuis 20 ans et qui est la société VISIOCOM dont le rôle est de rechercher à partir des informations qu'on leur donne par rapport au tissu industriel local et commercial.

Ils contactent les sociétés pour savoir si elles sont prêtes à financer un encart publicitaire sur un véhicule.

Le contrat est effectivement signé pour une durée de trois ans.

Ce véhicule nous a coûté 0 €.

Nous avons à notre charge, l'assurance, l'entretien, le carburant.

Ce véhicule sera mis à disposition des associations et des services de la ville.

Il faut le faire rouler au maximum pour que les publicités soient visibles.

Vendredi prochain nous allons vous le présenter et le présenter aux partenaires qui ont financé.

A l'issue de ces trois ans, nous avons trois solutions.

Soit nous arrêtons, on est content mais on arrête et ils reprennent le véhicule, soit on a la possibilité de racheter à la côte argus, soit on a la possibilité de re-signer un nouveau contrat, de garder ce véhicule ou pas.

Ce véhicule n'a pas de restrictions kilométriques, c'est-à-dire que nous pouvons rouler comme on veut et il n'y a pas de restrictions géographiques non plus.

- Monsieur Le Maire : et ce n'est pas un véhicule de base.

- Monsieur Philippe CERF : non, c'est un beau

- Monsieur Le Maire : un très très beau véhicule.

Si vous venez vendredi prochain, vous aurez l'occasion de le voir.

- Monsieur Philippe REPERT : et de l'essayer ?

- Monsieur Le Maire : si tu veux.

- Monsieur Philippe REPERT : j'ai vu que le 18 juin, le jour de l'appel du Général De Gaulle, il y avait eu un défilé.

- Monsieur Le Maire : non.

- Monsieur Philippe REPERT : enfin.

- Monsieur Le Maire : une remise de gerbe.

Nous avons été déposer une gerbe et comme nous l'ont demandé les services de l'État, ce dépôt de gerbe ne pouvait se faire qu'en petit comité.

- Monsieur Philippe REPERT : comme nous n'avons pas été mis au courant, j'étais un peu.

- Monsieur Le Maire : il n'y avait que le bureau municipal et nous n'avions le droit qu'à une personne par association patriotique.

- Monsieur Philippe REPERT : d'accord.

- Monsieur Le Maire : pour le moment, pour le 14 juillet, ce sera sur la même configuration.

- Monsieur Philippe REPERT : je pensais qu'au moins une personne de notre groupe aurait pu y participer.

Une personne en plus, ne peut pas gêner le déroulement.

- Monsieur Le Maire : au 14 juillet, je peux vous y convier.

Ou d'ici le 14 juillet, les règles auront peut-être changé et tout le monde pourra participer au défilé, ce que j'espère.

- Monsieur Philippe REPERT : ou tout sera refermé.

- Monsieur Le Maire : oui mais il ne faut pas l'espérer.

Je vous souhaite de très bonnes vacances.